

PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le vingt-huitième jour de juin deux mille vingt-deux, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Étaient présents :

Magella Emond, maire
André Daraïche, conseiller au siège no 1
Marise Ouellet, conseillère au siège no 2
Madone Mercier, conseillère au siège no 3
Alain Gagnon, conseiller au siège no 4
Yannick Ouellet, conseiller au siège no 6

Absence motivée : Claude Cloutier, conseiller au siège no 5

Étaient aussi présentes :

Marie Gratton, directrice-générale & greffière

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Magella Emond, la séance est ouverte à 20h00.

Madame Marie Gratton fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION NO : 072-06-22

Renonciation à l'avis de convocation

Il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents (5):

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de débiter la séance à l'instant.

QU'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Lecture de l'ordre du jour ;
2. ACCESD Affaires, mettre en place l'utilisation à 2 signataires et 2 étapes d'identification.
3. Carte de crédit Visa Affaires Desjardins
4. Revenu Québec - responsable « Mon dossier »
5. Période de questions.
6. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION NO : 073-06-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

RÉSOLUTION NO : 074-06-22

ACCESD Affaires, mettre en place l'utilisation à 2 signataires et 2 étapes d'identification.

ATTENDU QU'à la suite de mouvements bancaires anormaux, hors de notre contrôle, survenu le 23 juin 2022, au compte bancaire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'employé de Desjardins Mer et Montagne de Grande-Vallée faisant preuve d'une très grande vigilance, il a su déceler ces mouvements bancaires nous évitant ainsi le pire ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter la sécurité de notre connexion bancaire et ainsi réduire le risque de subir un vol d'identité ou d'être victime de certaines fraudes en ligne ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit utilisé les fonctions d'AccèsD Affaires pour simplifier la gestion et les relations d'affaires avec nos fournisseurs, nos clients, nos employés et le gouvernement ;

QUE les transactions portent l'identité de 2 signataires ;

QUE soient nommés « administrateur principal » ;

- Magella Emond, maire de la municipalité ;
- Marie Gratton, directrice générale et secrétaire trésorière ;
- Colette Rehel, directrice du camping de Mont-Saint-Pierre ;
- Marise Ouellet, conseillère élue, et ce en remplacement du maire ;

QUE soit activé la validation en 2 étapes pour confirmer l'identité de l'administrateur lorsqu'il entre en session Desjardins.

QUE Marie Gratton directrice générale et secrétaire trésorière soit mandatée pour effectuer et instruire les démarches AccèsD Affaires.

RÉSOLUTION NO 075-06-22

Carte de crédit Visa Affaires Desjardins

Il est proposé par Madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une demande soit faite auprès de Desjardins pour une carte Visa Affaires Desjardins au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre ;

QUE la détentrice soit Marie Gratton, directrice générale ;

QUE le montant maximal demandé pour cette carte soit de \$3 000.00.

RÉSOLUTION NO 076-06-22

Revenu Québec - responsable « Mon dossier »

Il est proposé par Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité AUTORISE Marie Gratton, directrice générale et secrétaire trésorière;

- à signer tout document officiel concernant Revenu Québec et le formulaire MR-69 - *Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration* ;
- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées,

courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Période de questions

RÉSOLUTION NO : 077-06-22

Levée de la séance

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la séance soit levée à 20h15



Magella Emond
Maire



Marie Gratton
Directrice générale

Je, Magella Emond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

